

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°65.10.2016

<u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice	19	Présents	14	Votants	18
--	----	----------	----	---------	----

Le 3 octobre deux mille seize, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DRUMETTAZ-CLARAFOND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.me Danièle BEAUX-SPEYSER, Première adjointe. M. François MAURIER est désigné comme Secrétaire de séance.

Date de convocation 28 septembre 2016 **Date d'affichage** 28 septembre 2016

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Gaëlle BERTHOU-COCHET, Jessica DUMARAIS, Jean-Marc GOZZI, Michel JARGOT, Gilles LAURENT, François MAURIER, Jean-Marie PILLET, Flore QUAY-THEVENON, Marie-Thérèse SALOMON, Véronique SCHOTKOSKY, Michel TRAVERS, Elodie VIDAL, Jean-Claude WISPELAERE

Excusés avec pouvoir : Damien BLANC à Jean-Claude WISPELAERE
France GAZZOTTI à Elodie VIDAL
Serge DUNAND à Gilles LAURENT
Nicolas JACQUIER à Danièle BEAUX-SPEYSER

Absente : Anne-Christine BRYON

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - COMPTE RENDU

Par délibération du 11 avril 2014, et en vertu de l'article L2122-22 du CCGT, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide des dossiers.

Conformément à l'article L 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'assemblée des décisions prises par délégation soit :

- Cimetière – Attribution Concession & caveau (avril 2015/juillet 2016)
 - ↳ 1 case columbarium
Prix = 670 € la case
Durée = 50 ans
 - ↳ 1 emplacement Pleine terre Double 4 places
Prix = 305 € l'emplacement
Durée = 30 ans
 - ↳ 1 caveau 3 places
Prix = 2 055 € + concession = 310 €
Durée = 30 ans
 - ↳ 1 caveau 6 places
Prix = 2 070 € + concession 390 €
Durée = 50 ans
- Marché TRAVAUX DE RENFORCEMENT AEP DE CLARAFOND
7 offres de reçues
Prestataire retenu Entreprise MAURO (LA MOTTE SERVOLEX) pour 87 495.18 €
- ACQUISITION d'un TRACTEUR VALTRA pour un montant de 68 000 € HT et
CESSION du TRACTEUR RENAULT pour 7 000 HT

- PERMIS DE CONSTRUIRE SALLE POLYVALENTE : le permis a été signé et est en cours d'instruction
- Action d'ester en justice - Dérogation scolaire : assignation en référé de M. et Mme BERNON. M. le Maire informe que la requête des époux Bernon est rejetée (absence de motif d'urgence tiré de la proximité des écoles de Marlioz et de Drumettaz-Clarafond, non-résidence des requérants sur la commune).
- Signature d'une convention d'occupation d'un terrain à titre précaire et révocable : la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée B2215, sise Montée du Mollard et représentant de 104 m² dont M. et Mme EL JELALI, propriétaires limitrophes, souhaitent disposer afin d'effectuer l'entretien paysager.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces informations.

Pour extrait conforme,

Danièle BEAUX-SPEYS ER
1^{ère} adjointe